

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : TEAM ENDURO PASSION

E-mail : mickaelardoin@gmail.com

Téléphone : 07 71 64 34 83

Organisateur technique : Mickael ARDOIN

N° d'épreuve FFM : 571

Date : 19 Mars 2023

Lieu : EPIZON (52)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	SALM Olivier	Licence : 117900
Président du Jury ou Arbitre*	DANEL Ludovic	Licence : 069748
Membre du Jury	DE CHARDON Patrice	Licence : 273976
Membre du Jury	GROSLEVIN Olivier	Licence : 160158
Commissaire technique responsable	FERRAND Jean Sébastien	Licence : 049206
Responsable du chronométrage	DOLLAT Véronique	Licence : 340450

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
50cc	6	8	50cc	25 €
65cc / 85cc	7	15	65cc, 85cc, 150cc 4T	25 € 65CC : 7 à 11 ans révolus / 85cc 9 à 15 ans
Ligue 125cc	13		125cc 2T	45 €
Ligue 250cc / 450cc	13*		125cc 2T à 450cc 4T	45 € 13* : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans < 125cc 2T
Trophée 250cc / 450cc	15		250cc 2T à 450cc 4T	45 €
Trophée Vét. Fém. Motos Anciennes	13* / 40*		125cc 2T à 450cc 4T	45 € 13* : 13 ans = 125cc 2T et 15 ans < 125cc 2T 40* : à partir de 40 ans pour les vétérans
Quads	16		250cc à 525cc 2T ou 4T	45 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Pierre-Marc HUNTZINGER**

Nombre de secouristes **Au moins 5**

Hôpital le plus proche **NEUFCHATEAU**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **35 min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Parcelle 0032**

Adresse **52230 EPIZON**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1500 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **45 m**

Longueur de la ligne droite de départ **80 m**

Nombre d'OCP* **15**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **15/12/2022**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **03/02/2023**

P.O. Ludovic DANIEL

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports

10 Rue du Moulin

54510 COMBLAINE

Tél : 03 83 18 87 68

VISA DE LA FFM

DATE: **02/03/2023**

NUMÉRO: **23/0199**

